(Logo Marianne de la Préfecture)

FORMULAIRE DEMANDE D'AIDE Dispositif d'urgence

Soutien aux exploitations en agriculture biologique (AB) en difficulté Fonds d'aide répondant au règlement UE 1408/2013, sous aide de minimis en référence à L'IT DGPE/SDC.2020-616 du 7/10/2020 et à la Circulaire MASA/DGPE du 23 mars 2023

Direction départementale des territoires (et de la mer)

L'aide d'urgence pour la filière AB d'un montant forfaitaire de 3 000 € par exploitation (transparence GAEC limitée à 3 exploitants) est réservée aux exploitations 100 % en AB au 15 mai 2023, présentant une attestation de certification 2023 ou 2022 et respectant les points suivants:

- 80 % des recettes proviennent de l'agriculture biologique
- à évaluer en référence aux deux derniers exercices comptables clos, à défaut [du 1er avril 2022 au 31 mars 2023] versus [1et avril 2021 au 31 mars 2022], ou au Plan d'Entreprise (PE) pour les nouveaux installés, pour au moins un des 3 critères ci-dessous :
 - baisse du chiffre d'affaires de 15 % minimum
 - ou augmentation des dettes fournisseurs de 15 % minimum
 - ou augmentation des charges opérationnelles de 15 % minimum

Les exploitations remplissant ces conditions et qui souhaitent demander l'aide, doivent compléter ce formulaire et le retourner au plus tard le 2 juin 2023 à :/adresse de la DDT/M)

2023 à :(adresse de la DDT(M)				
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR				
N° SIRET :				
Statut juridique de l'exploitation (exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL):				
Pour les GAEC : préciser le nombre d'associés : JA ou nouvel agriculteur (définition PSN) : Oui □ Non □ Année de première certification 100 % en AB: Numéro BIO (notification agence BIO) :				
En cas de société, le capital est-il détenu à plus de 50 % par des associés exploitants à titre principal ? Oui □ Non □				
Report de cotisations demandé en parallèle à la MSA : Oui □ Non □				
COORDONNÉES DU DEMANDEUR				
Adresse:				
Code postal : Commune :				
Téléphone : ; _ _				
Fixe Mobile Mél :				
INFORMATIONS BANCAIRES				
Exploitation multi-bancaire: Oui Non				
Si oui, préciser le nom des organismes bancaires :				
IBAN - Identifiant international de compte bancaire _ _ _ _ _ _ _ _ _				
VÉRIFICATION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ (confidentiel DDTM)				
☐ J'autorise mon comptable/centre de gestion/solidarité paysans/REAGIR/Ch. Ag. ou organisme(s) bancaire(s) ci-dessus, à communiquer à l'administration les éléments nécessaires à l'instruction de ma demande d'aide, et je ne complète pas ce cadre. ou ☐ Je demande à mon comptable/centre de gestion/solidarité paysans/REAGIR/Ch. Ag. ou organisme(s) bancaire(s), de compléter les éléments ci-dessous et d'apposer son cachet et une signature pour cette rubrique. Evolution du chiffre d'affaires				
Evolution des dettes fournisseurs				
Evolution des charges opérationnelles				
Cachet du comptable/centre de gestion/solidarité paysans/REAGIR ou banque/Ch. Ag./ Nom et qualité du signataire / Date / Signature :				
PROCÉDURES COLLECTIVES				
Exploitation en procédure collective ? Si oui Préciser: Sauvegarde Redressement judiciaire Règlement amiable judiciaire Liquidation Judiciaire Date d'homologation du plan: _ / _ _ _ Date d'ouverture: _ _ / _ / _				

MENTIONS LÉGALES

La loi nº78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif /précision	Pièce jointe
Exemplaire original du formulaire dûment complété, daté et signé	Obligatoire	
Relevé d'identité bancaire RIB-IBAN	Obligatoire	
Attestation de certification AB valable au 15 mai 2023 ou 2022 (à défaut)	Obligatoire	
Attestation d'évolution du chiffre d'affaires 1	Fournir les 3 attestations permettant de vérifier le respect d'une évolution ≥ à 15 % pour 1 critère (éligibilité) et de prioriser les dossiers et si les informations n'ont pas déjà été attestées (cachet et signature) par le centre de gestion, solidarité paysans, REAGIR, Ch. Ag. ou la banque en page 1 du formulaire	
Attestation d'évolution des dettes fournisseurs 1		
Attestation d'évolution des charges opérationnelles 1		
Plan arrêté par le tribunal de commerce	Obligatoire pour les pour les entreprises sous procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire : A communiquer lors du paiement de l'aide	
Attestation sur le bénéfice ou non du crédit d'impôt en 2021	Obligatoire	
Attestation sur le bénéfice ou non du crédit d'impôt en 2022	Obligatoire	
Attestation sur l'honneur relative aux aides de minimis ²	Obligatoire	
1 - Attestation établie par le comptable/centre de gestion/solidarité paysans/REA	GIR /banque - Pour les micro BA une attestation sur l'honneur des dettes fournisseurs ou des c	harges

opérationnelles peut être faite par l'exploitant qui doit joindre toute pièce permettant de justifier les valeurs renseignées sur l'attestation 2 - Annexe 1 ou 1bis de l'instruction technique DGPE/SDC/2020-616 du 7 octobre 2020 — En cas de GAEC, joindre une attestation de minimis par associé (plafonné à 3)

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je sous	signé (nom et prénom) :	
_	certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;	
_	certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces	jointes.

Je m'engage:

 à délivrer tout document ou justificatif sur demande de l'autorité compétente dans le cadre de la présente demande; à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs ;

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect des engagements ci-dessus, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

J'atteste sur l'honneur :

- être certifié en agriculture biologique à 100 % sur mon exploitation
- qu'au moins 80 % des recettes de mon exploitation proviennent de mon activité en agriculture biologique
- que la somme du montant de l'aide demandée via le présent formulaire n'entraîne pas le dépassement du plafond prévu au titre des aides de minimis (IT DGPE/SDC/2020-616 pu 7/10/2020) de 20 000 € par exploitation sur les trois derniers exercices fiscaux, en considérant l'année d'octroi de l'aide demandée (prendre en compte un crédit d'impôt (CI) à hauteur de 4 500 € au moment de l'instruction de la demande 2023 auquel s'ajoutent les aides de minimis octroyées en 2022 et 2023 (dont CI à 3 500 € en 2022 et 3 500 € en 2021) s'il y a lieu). Pour les GAEC le respect du plafond des minimis est à vérifier pour 3 associés au moins.

J'accepte:

que ma situation soit abordée, en toute confidentialité, en cellule départementale d'accompagnement des agriculteurs en difficultés qui pourra éventuellement me proposer un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées sur mon **exploitation.** Oui □ Non □

(tous les associés en cas de GAEC)

INFORMATIONS / CONTACTS

Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) (coordonnées)

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : _ / _ / _	